

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu - Séance du MARDI 18 JANVIER 2022**

Date de convocation : mardi 11 janvier 2022 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	1
Votants	15

L'an deux mil-vingt-deux, le dix-huit janvier, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M.ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel (retard arrivé à 21h30), M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme PLANEIX Bernadette (procuration à M. ANDANSON Alain)

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Michelle GUILLAUME a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La séance est ouverte à 20h.

**DELIBERATIONS**

\*\*\*

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

En préambule, monsieur le maire présente aux membres du conseil, madame Marion COULON, secrétaire de mairie remplaçante et la remercie pour sa présence.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération à la suite des informations reçues entre la date de la convocation du conseil et la date de tenue du conseil, il est demandé au conseil municipal de :

- Délibérer sur l'étude d'aménagement du centre bourg autour de la salle polyvalente et choisir le maître d'œuvre.

Cette proposition d'ajout à l'ordre du jour du conseil municipal est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1- Objet – Validation du compte rendu du conseil municipal du mardi 14 décembre 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 14 décembre 2021 **est validé**.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

## RESSOURCES HUMAINES

### 2- Objet – Délibération n° 2022\_01 : Suppression d'emploi avec création simultanée d'emplois à la suite de l'avis du comité technique du 21 décembre 2021

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal du 16 septembre 2021 avait délibéré sur la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29 /35<sup>ème</sup> et la création simultanée d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C2 (*grade*), permanent à *non complet* à raison de 18,7/35<sup>èmes</sup> et la création d'un emploi d'adjoint d'animation dernier échelon de l'échelle C1, permanent à *non complet* à raison de 9,3/35<sup>èmes</sup>.

Monsieur le maire informe de l'avis du comité technique exceptionnel du 21 décembre 2021 :

- Pour les représentants des collectivités : avis favorable à l'unanimité
- Pour les représentants du personnel : pas d'avis à la majorité.

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 29/35<sup>ème</sup> à compter du 31/12/2021 ;
- Valide la création à compter du 01/01/2022 :
  - Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 18,7/35<sup>ème</sup>
  - Un poste d'adjoint d'animation à 9,3/35<sup>ème</sup>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### 3- Objet – Délibération n°2022\_02 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le maire indique que l'arrêt de travail de la secrétaire de mairie est prolongé jusqu'au 15 mai 2022.

Il informe les membres du conseil municipal que Mme Marion COULON, secrétaire actuelle du service remplacement du centre de gestion va assurer le remplacement dans le cadre d'un emploi contractuel de 32/35<sup>ème</sup> (cf délibération du mardi 14 décembre 2021).

Face aux besoins de formation et d'accompagnement de Mme Marion COULON et compte tenu du retard accumulé sur les derniers mois, monsieur le maire propose de créer un emploi contractuel non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le fondement de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant le surplus actuel d'activité sur l'aide, l'accompagnement et la formation de la secrétaire de mairie remplaçante.

#### **Article 1 :**

L'autorité territoriale rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de créer les emplois de la collectivité.

#### **Article 2 :**

L'autorité territoriale propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité : catégorie C.

Cet emploi est créé dans les conditions suivantes :

- Pour une durée de 1 mois à compter du 19 janvier 2022, à temps non complet à raison de 4,6 /35<sup>ème</sup>
- Rémunération : sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe sur la base de l'indice brut 448 et de l'indice majoré 393.

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **À compter du 19 janvier 2022, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**4- Objet – Délibération n° 2022\_03 : Décisions modificatives au budget principal 2021**

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire propose les décisions modificatives au budget principal 2021 :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 64111 : - 8 050 €
- Compte 66111 : + 50 €
- Compte 6281 : + 8 000 €

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Décide d'approuver les décisions modificatives budgétaires sur le budget principal.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**5- Objet – Délibération n° 2022\_04 : Restes à réaliser des sections « investissement » du budget principal et du budget eau et assainissement pour le budget primitif 2022**

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire propose la validation des restes à réaliser suivants :

- Pour la section investissement du budget principal

**CHARGES :**

- Compte 2031 : 23 960 €
- Compte 2041411 : 28 143 €
- Compte 21318 : 6 170 €
- Compte 2313 : 699 129 €

**RECETTES**

- Compte 1321 : 154 600 €
- Compte 1322 : 205 500 €
- Compte 1323 : 64 361 €
- Compte 024 : 15 060 €
- Compte 10222 : 2 797 €

- Pour la section investissement du budget « **Eau – Assainissement** » :

**CHARGES :**

- Compte 2031 : 3 838 €
- Compte 2315 : 140 388,24 €

**RECETTES**

- Compte 10222 : 3 640,00 €
- Compte 131 : 73 000 €

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Décide d'approuver les restes à réaliser des sections « investissement » du budget principal et du budget eau - assainissement.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## ACTIVITES ECONOMIQUES – FORÊTS

### 5- Objet – Délibération n° 2022\_05 : Projet d'extension de la carrière des Chatelaunoux

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de l'entreprise ANDESITE sise au Petit-Chambois, 63 230 Mazayes et représentée par Monsieur Jean SEMBEL, gérant de la société. Ce courrier présente les motivations techniques amenant Monsieur Jean SEMBEL à demander une autorisation d'agrandissement du périmètre d'extraction de la lave de « Chambois ». Cette demande d'agrandissement porte sur une surface d'environ 2 hectares en direction du nord-ouest, juxtaposée à l'exploitation actuelle.

L'autorisation du comité syndical du SMGF de Mazayes, Olby, Saint-Pierre-le-Chastel donnée le 7 décembre 2021 et les autorisations des conseils municipaux des communes de Mazayes, Olby et Saint-Pierre-le-Chastel seront les premières étapes nécessaires au dépôt d'un dossier auprès des services de l'État (Préfecture, DREAL,...) et à la réalisation des études obligatoires dans ce domaine (étude d'impact, de danger, hydrogéologique, sur la faune et la flore,...).

La zone de terrain envisagée pour l'extension présente des traces de vestiges et des traces de carrières anciennes exploitées il y a plusieurs dizaines d'années.

Cette zone supporte un boisement sans grand intérêt pour le SMGF.

Monsieur le maire précise que la surface supplémentaire entrant dans le périmètre d'extraction futur pris sur la parcelle B 1021 devra être retirée de l'enveloppe du SMGF sans modification des quotes-parts et une délibération autorisant l'extension devra être prise par les représentants des propriétaires composant la forêt de Chambois et autres à savoir les communes de Mazayes, Olby et Saint-Pierre-le-Chastel.

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **Accepte le principe d'extension de la carrière des Chatelaunoux demandée par la société ANDESITE ;**
- **Demande à la société ANDESITE un métrage de la surface d'extension ;**
- **Charge monsieur le maire de transmettre à la société ANDESITE l'accord du conseil municipal pour cette extension.**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## AMENAGEMENT CENTRE BOURG – Salle polyvalente

### 6- Objet – Délibération n° 2022\_06 : Validation de l'étude d'aménagement du centre bourg autour de la salle polyvalente – Choix de la maîtrise d'œuvre

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire indique que l'étude d'aménagement du centre bourg après la rénovation et l'extension de la salle polyvalente doit être envisagée pour d'éventuelles demandes de subventions.

Cet aménagement doit s'intégrer à la fois dans les nouvelles perspectives d'utilisation de la salle polyvalente mais également dans l'intégration de cette dernière au niveau du centre bourg.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que cet aménagement peut être éligible à la programmation DETR 2022, programme FIC 2022. Les dossiers doivent être déposés complets avant mars 2022.

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide l'étude du projet d'aménagement du centre bourg autour de la salle polyvalente ;
- Valide le choix de la maîtrise d'œuvre au cabinet MIR ARCHITECTURE.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur la clôture du budget et la préparation du budget primitif :**

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire indique qu'une première réunion avec le conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP s'est déroulée le lundi 17 janvier 2022.

Il présente un premier bilan au niveau du budget principal pour 2021 :

**Au niveau fonctionnement :**

- L'atterrissage prévisionnel des charges s'élève à : **512 500 €**
  - L'atterrissage prévisionnel des recettes s'élève à : **627 900 €**
- Soit un résultat prévisionnel de : + 115 400 €**

**Au niveau investissement :**

- L'atterrissage prévisionnel des charges s'élève à : **109 950€** et les restes à réaliser sont de : **757 400 €**
- L'atterrissage prévisionnel des recettes s'élève à : **624 250 €** et les restes à réaliser sont de : **442 300 €**

**Soit un résultat prévisionnel de : + 514 300 € (dont 300 000 € de prêt relais) et les restes à réaliser de : - 315 100 €**

Il présente les premiers travaux du budget principal pour 2022 :

**Au niveau fonctionnement :**

- Un premier prévisionnel des charges s'élève à : **528 000 €**
  - Un premier prévisionnel des recettes s'élève à : **596 000 €**
- Soit un premier résultat prévisionnel de : + 68 000 €**

**Au niveau investissement :**

- Un premier prévisionnel des charges : **474 000 € (dont 300 000 € prêt relais)**
  - Un premier prévisionnel des recettes : **525 683 €**
- Soit un premier résultat prévisionnel de : + 51 683 €**

**En reportant les restes à réaliser de 2021 :**

- Premier prévisionnel des charges : **1 231 400 €**
  - Premier prévisionnel des recettes : **967 983 €**
- Soit un premier résultat prévisionnel de - 263 417 €.**

Monsieur le maire indique que ces premiers travaux mettent en avant toutes les difficultés à élaborer un budget à l'équilibre en 2022. En effet, sur les recommandations du conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, il est préférable de conserver un montant de 50 000 € de réserve sur la section fonctionnement. Ainsi 65 400 € pourront être proposés à la section investissement.

Malgré cet autofinancement, la section investissement est déficitaire d'environ 130 000 €.

Monsieur le maire présente les travaux inscrits dans les budgets présentés. Cette présentation met en évidence que les travaux et les montants prévus pour ces derniers sont faibles et renforce les inquiétudes sur l'équilibre du budget 2022.

▪ **Point d'avancement des dossiers :**

○ **Plan Local d'Urbanisme**

**Rapporteur : Emmanuel NESME**

Monsieur Emmanuel NESME informe les membres du conseil des points suivants :

- La commune de Saint Bonnet près d'Orcival a également désigné GEOSCOPE comme bureau d'études pour l'élaboration de leur PLU.
- Les membres du personnel de la DDT ont changé depuis le dernier rendez-vous. Des contacts sont établis avec la nouvelle équipe. La subvention va être demandée prochainement.
- Un courrier auprès du président du conseil départemental a été envoyé afin de demander une aide financière pour la mise en place du PLU.

Il rappelle que les travaux de 2022 sont le diagnostic et l'élaboration du PADD.

○ **Salle polyvalente**

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire indique que le retard estimatif du chantier est évalué à ce jour à environ 1 mois. Il informe que plusieurs modifications sont en cours sur le chantier notamment sur le faux plafond de la grande salle. En prenant en compte la révision des prix et les imprévus à ce jour, l'estimation du surcoût des travaux est évalué à environ 20 k€.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil que la commission finances avance sur l'élaboration de la grille tarifaire de location de la salle assez rapidement afin d'apporter une validation lors des prochains conseils.

Madame Sarah LANGLAIS se propose pour rejoindre la commission finance pour travailler sur cette grille.

Monsieur le maire indique par ailleurs que cette grille tarifaire devra être accompagnée d'une réglementation et d'un contrat de location type à valider également en conseil municipal.

○ **Convention type avec les Fours**

**Rapporteur : Samuel GAUTHIER**

Monsieur le maire indique que l'assemblée générale pour la création de l'association pour l'utilisation du four de Monteribeyre a eu lieu. Au niveau de La Gardette, Mme Camille MARCANTEI est dans l'attente d'un contexte sanitaire plus favorable pour inviter les habitants à se réunir.

Après divers échanges sur l'intérêt de ce conventionnement, il est convenu de poursuivre la finalisation de cette convention pour la soumettre aux diverses associations des fours afin de la valider ensuite en conseil municipal.

○ **Au niveau ressources humaines**

**Rapporteur : Hélène BRIGNON**

Monsieur le maire remercie les membres de la commission ressources humaines pour l'important travail en cours dans ce domaine. Il remercie également Mme Hélène BRIGNON pour sa contribution notamment dans le cadre de l'annualisation du temps de travail de tous les agents.

Madame Hélène BRIGNON présente les démarches effectuées sur l'annualisation du temps de travail de l'ensemble des agents et également les points en attente de décision sur le règlement intérieur.

Il est convenu que les différents points en attente seront abordés lors d'une prochaine commission ressources humaines avant validation en conseil municipal.

Madame Hélène BRIGNON indique que le règlement intérieur devra être soumis au centre de gestion pour avis.

- **Lettre d'information**

**Rapporteur : Hélène BRIGNON**

Madame Hélène BRIGNON indique que la lettre est en cours d'impression. Elle rappelle également la procédure de distribution de la lettre dans les boîtes aux lettres pour ce week-end.

- **Divers**

Monsieur le maire indique avoir reçu un courrier de la LPO et informe les membres du conseil de sa réponse (cf. pièces jointes).

Monsieur Dominique OUVRARD fait part de son mécontentement par rapport à la taille des haies de la commune ces dernières semaines. Il demande un changement de méthode de la taille des haies par nos agents communaux rapidement.

Monsieur le maire indique que ce changement est en cours avec l'intégration des agriculteurs sur cette problématique.

Monsieur Nicolas ACHARD indique effectivement qu'il a commencé à réaliser un premier travail de diagnostic avec les agriculteurs. Ce diagnostic comprend l'entretien des fossés, l'entretien des chemins et la taille des haies.

Monsieur le maire rappelle que les urgences sont nombreuses depuis 19 mois.

Monsieur le maire indique que la date du prochain conseil municipal sera modifiée compte tenu de son indisponibilité à compter du 25 janvier pour une durée d'environ 1 mois.

*La séance se clôture à 23h00.*



## Annexes :



Olby, le 14 janvier 2022

Monsieur le Maire d'Olby  
Samuel Gauthier  
Le Bourg  
63210 Olby

Objet : préservation des haies champêtres et travaux de girobroyage sur la commune

Tout d'abord, le groupe LPO Chaîne des Puys vous présente ainsi qu'à toute l'équipe municipale ses meilleurs vœux pour 2022. Que cette nouvelle année permette l'initialisation d'idées et l'aboutissement de vos projets pour Olby et ses habitants.

Nous souhaiterions revenir sur un aspect qui nous semble essentiel à la préservation de l'environnement et donc à la qualité du cadre de vie, à savoir l'entretien des haies champêtres.

Nous vous avons envoyé le 17 juillet 2020 un courrier dans lequel nous attirions votre attention sur les travaux de girobroyage, qui, tels qu'ils sont généralement réalisés sur les communes, n'offrent pas les conditions nécessaires au maintien, à fortiori au développement de la biodiversité sur notre territoire, pourtant touché comme ailleurs par un déclin massif et alarmant de nombreuses espèces d'oiseaux. Nous vous renvoyons ici à la mise à jour par l'organisation Birdlife International de *La Liste rouge européenne des oiseaux menacés*, parue dans un communiqué de presse le 18 octobre 2021:

<https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiques/cp-2021/une-espece-d-oiseau-sur-5-est-menacee-d-extinction-en-europe>

En avril dernier, nous avons été reçus par Héléne Brignon et Etienne Mégemont afin d'échanger sur la protection du patrimoine bocager. Au cours de cette réunion, nous avons évoqué des pistes de réflexion concrètes, notamment une cartographie des haies sur un secteur déterminé, que nous avons réalisée et vous avons transmise en

août, ainsi qu'un compte rendu de nos observations et suggestions. Nous insistions alors sur le fait qu'avant même d'envisager de réhabiliter les haies là où elles ont disparu, comme cela avait été abordé lors de la réunion, il nous semblait plus important encore de préserver le patrimoine bocager existant. Nous soulignons en outre une repousse significative de la végétation après une saison particulièrement pluvieuse avec pour résultat une recolonisation des haies par un plus grand nombre d'oiseaux. Nous vous suggérons alors que des tailles modérées seraient favorables au maintien de ces populations. Nos observations régulières pendant les semaines qui ont suivi nous ont permis de constater que les haies, beaucoup plus fournies qu'habituellement à la même époque, ont pleinement rempli leur rôle de logis et de garde manger pour de nombreuses espèces, et ce jusqu'au début de l'hiver.

Or, les tailles réalisées très récemment sont particulièrement sévères et dommageables: force en effet est de constater qu'après le passage de l'épareuse, de nombreuses souches sont éclatées, des arbres sont abîmés, et les haies, souvent arasées, sont maintenant désertées par les oiseaux.

Nous ne pouvons que déplorer cette situation malheureusement récurrente, d'autant que nous sommes convaincus qu'il est possible de concilier la préservation du bocage avec les intérêts des différents acteurs du territoire. Nous nous tenons à votre disposition pour mener avec vous une réflexion constructive au sujet de l'entretien des haies sur la commune, qui, nous l'espérons, aboutira à des tailles plus raisonnables permettant au bocage d'abriter durablement l'avifaune et de favoriser la biodiversité.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations naturalistes.

Anne GILBERT, Jean-Claude FOURNIER,  
Responsables du groupe LPO Chaîne des Puys,  
Christian TAILLANDIER, Veille LPO Auvergne



**MAIRIE  
D'OLBY**

14 Place de la Fontaine 63210 OLBY  
Tél. 04.73.87.10.77  
Fax 04.73.87.12.79  
secretariat@olby.fr

LPO Chaîne des Puys  
Madame Anne GILBERT

Olby, le 16 janvier 2022

**Objet : Travail des haies champêtres et travaux de girobroyage sur la commune**

Madame,

Je vous remercie pour vos vœux et vous souhaite à mon tour une très bonne année 2022.

Je vous remercie également pour votre courrier qui, comme tout courrier qui m'est adressé, ne peut rester sans réponse.

Ce dernier met en avant votre impatience d'avoir une nouvelle gestion des haies champêtres de notre village. Je comprends votre sentiment. Néanmoins, nos paysages actuels sont le fruit de l'activité agricole de notre territoire depuis des décennies. Ainsi les agriculteurs sont, sur ce sujet, des partenaires incontournables de la commune. Nous travaillons ensemble (dernière réunion le 2 décembre) afin de construire une nouvelle collaboration entre eux et nos agents communaux. Cette démarche n'est pas simple et va nécessiter du temps.

Au passage, je suis très inquiet de l'avenir de cette activité agricole sur notre territoire et de fait de l'avenir de nos paysages.

Au-delà de la taille des haies, nous constatons que l'urbanisation de notre commune depuis plusieurs années a un impact bien plus destructeur sur ces dernières. Nous avons d'ailleurs été alertés par un agriculteur de la suppression totale d'une haie d'environ 250 mètres, rue des Combes dans le centre bourg pour la construction d'une maison individuelle. Et j'ai malheureusement répondu, qu'aucun texte ne permettait de faire face à ce désastre. Cette situation n'est ni la première, ni la dernière compte tenu de la réglementation en matière d'urbanisme sur notre commune.

C'est pour cela que l'équipe municipale travaille dans l'urgence sur l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme en intégrant une dimension environnementale afin de préserver nos paysages ainsi que la biodiversité présente sur notre territoire. Dans cette perspective, elle travaille également sur la préservation du ciel nocturne à travers son engagement dans le label « Village étoilé ».

L'équipe municipale interpelle, encourage, sollicite les habitants de notre commune pour s'approprier nos biens communs afin de mieux les connaître et ainsi mieux les entretenir et les protéger

Je serais en cela particulièrement ouvert à la proposition d'un chantier participatif d'entretien de nos haies, initié par la LPO.

Après 19 mois de prise de fonction, notre feuille de route se trace ; notre action est perturbée par la situation sanitaire. Elle est également ralentie par un travail prioritaire sur la gestion des ressources humaines de nos agents (mise en conformité, méthode de travail, gestion de l'arrêt de travail de notre secrétaire depuis 4 mois).

Ainsi, vous comprendrez à travers ces quelques lignes qu'il n'est pas nécessaire de nous rappeler par courrier ce que nous avons à faire pour préserver nos paysages et notre biodiversité, nous agissons avec beaucoup d'énergie sur ce sujet avec des chantiers prioritaires en ayant la volonté de changer des pratiques.

Ce changement va nécessiter du temps et une mobilisation d'énergie positive de la part de nos administrés. C'est pourquoi, dans le compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre dernier, et en continuité de votre rencontre avec Hélène BRIGNON et Etienne MEGEMONT, vous avez pu lire qu'un groupe de travail était prêt à vous rencontrer afin d'élaborer concrètement des pistes d'action en concertation avec tous les « usagers » : formation sur la taille des haies, randonnée « Découvertes de nos haies », chantier participatif pour leur préservation ou leur plantation...

En espérant que l'action future de la LPO sur notre commune nous apporte l'énergie positive pour contribuer à ce changement, je vous prie d'agréer Madame, l'expression de ma considération distinguée.

**Samuel GAUTHIER**  
Le Maire